

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FPI DU 18 MAI 2013 A PARIS

Présents :

Conseil d'Administration : Berthe Bakhary – Michel de Chadarevian – Chérif Hajem – Jean-Claude Molet – Jean-Michel Mureau – El Hajji Monqid.

Absent excusé : Henri Direr

Délégués (24 +1) de : Belgique – Benin – Burkina-Faso – Burundi – Cameroun – Chypre – Congo Brazzaville – Côte d'Ivoire – Egypte – France – Haïti – Ile Maurice – Liban – Luxembourg – Madagascar – Maroc – Niger – Nouvelle-Calédonie – Qatar (observateur) – Roumanie – Sénégal – Seychelles – Suisse – Tahiti – Tunisie .

Invité : Daniel Dumont

Assistent : Gérard Velten – Miguel Vicens

1. Accueil des Délégués et vérification des procurations :

1.1 Le Secrétaire Général, Jean-Claude Molet, procède au relevé des présences. 24 pays sont représentés auxquels il faut ajouter le Qatar en tant que pays observateur.

1.2 Au niveau des procurations, 10 sont rentrées. Après examen, il ressort que 3 procurations ne peuvent être prises en compte car le pays concerné n'est pas en ordre de cotisation (Gabon, Centrafrique et Mozambique).

Procurations acceptées : Guinée à Côte d'Ivoire, Rwanda au Burundi, Monaco à France, Djibouti au Congo Brazzaville, Gambie au Sénégal, Mauritanie au Maroc et République démocratique du Congo à Burkina-Faso.

Le collège des électeurs s'élèvera donc à 31 pays : 24 + 7 par procuration.

2. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président de la FPI :

2.1 M. Christian Palierno, Président de la FFTT et en tant que Président de la fédération hôte, accueille les délégués en insistant sur les 2 vecteurs qui nous lient : le tennis de table et la langue française. C'est une chance pour tous car c'est un enrichissement commun à travers les contacts et les expériences partagées. La FPI est importante pour la France car elle permet une communication fertile sans barrières politiques ou religieuses, dans le respect des opinions de chacun avec pour objectifs l'échange et le partage.

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



2.2 M. Berthe Bakhary, Président sortant de la FPI est heureux du nombre important de Délégués présents à cette A.G. Il y voit la réalité d'intérêts communs à travers le partage de la langue française. Il espère qu'une nouvelle dynamique fera oublier 4 années assez stériles sur le plan de l'évolution et du développement de la FPI. Il fixe la mission du nouveau CA vers une relance de l'action concertée en faveur de tous les pays francophones.

3. Approbation du procès verbal de l'AG du 30 mars 2012 :

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. Rapport du Secrétaire général :

Ce rapport est joint à ce PV (Annexe 1).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Trésorier général et approbation des comptes :

En l'absence du Trésorier, ce rapport est lu par le Secrétaire Général, Jean-Claude Molet.

Ce rapport est joint à ce PV (Annexe 2).

Le délégué de Nouvelle-Calédonie insiste sur la nécessité de payer à heure et à temps sa cotisation car c'est actuellement, la seule ressource qui permet à la FPI de vivre.

Le rapport du Trésorier et l'approbation des comptes sont obtenus par acclamation.

6. Election du Conseil d'Administration de la FPI :

Dès le départ une question fondamentale se pose : qui peut voter ?

Le Secrétaire général confirme que, suivant les statuts et le règlement intérieur, seuls les pays membres de la FPI et en ordre de cotisation ont le droit de vote.

S'ensuit un débat difficile et accroché sur ces notions statutaires.

6.1 Pays membre : Chérif Hajem défend l'idée que tous les pays membres de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) sont automatiquement membres de la FPI. Il lui est répliqué que nos statuts prévoient qu'un dossier de candidature soumis au CA doit être préalablement constitué et que cette candidature sera ensuite présentée à l'AG suivante pour approbation par les Délégués.

Berthe Bakhary propose, sans succès, de voter pour l'admission immédiate de certains pays. Dans ce cas, peuvent-ils exercer tout de suite leur droit de vote ?

De nombreuses questions persistent et donnent lieu à des débats animés :

- Le dossier de candidature doit-il être préalablement déposé ?
- Un pays non encore officiellement admis, peut-il donner procuration à un autre pays ?
- Dans le cas d'une acceptation d'un pays par l'AG, quand obtient-il droit de vote ? Dès sa demande, dès son acceptation ou à l'AG suivante ?

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



6.2 En ordre de cotisation : A l'examen des pays revendiquant le droit de vote, le Secrétaire général constate que 9 pays ne sont pas en ordre de cotisation (Niger – Cameroun – Tunisie – Guinée – République démocratique du Congo – Mauritanie – Rwanda – Gambie – Gabon). Ils sont donc, d'après nos statuts, interdits de vote.

Berthe Bakhary informe l'assemblée que 7 de ces pays lui ont payé en main propre la cotisation pour 3 ans (150 €) et qu'il tient cet argent à disposition du Trésorier. M. El Hajji Monqid assure, quant à lui, avoir reçu la cotisation de la Mauritanie. Seul donc le Gabon n'aurait pas payé.

Ces déclarations relancent le débat sur les procédures de paiement des cotisations.

- Est-il normal qu'un pays remette le montant de sa cotisation à un membre du CA sans que le Trésorier général ou le Secrétaire général aient pu enregistrer ce paiement ?
- A partir de quand une cotisation est-elle enregistrée : au paiement ou à l'inscription dans les comptes ?
- Quel document a été établi par les récipiendaires des cotisations pour valoir « acquittement du paiement » ? Et au nom de qui ?

Plusieurs intervenants mettent en cause une volonté délibérée de certains de créer des lobbys d'influences par ce moyen de candidatures impromptues et de paiements spontanés. Il s'ensuit plusieurs appels au calme, à la raison et à la sérénité des discussions.

Des représentants des pays Africains, comme des pays Européens réclament l'apaisement des débats et demandent de revenir à l'essentiel : le développement de la FPI.

M. Miguel Vicens, regrette la direction prise par cette AG. On se dispute sur des questions de personnes, dit-il, sur des interprétations de textes, d'influence des régions avant de se concentrer sur les objectifs de travail, de concorde et de développement du tennis de table dans les pays demandeurs. Pour mettre fin aux discussions stériles, il propose que la France retire une des 2 candidatures et qu'un autre pays prenne en charge le Secrétariat et la Trésorerie. Cette proposition est immédiatement rejetée par l'assemblée.

Finalement, il est admis de façon tacite, que les 24 pays représentés et en ordre de cotisation pourront voter ainsi que 7 pays ayant donnés procuration et dont le paiement s'est fait par le truchement d'un membre du CA.

6.3 Vote des membres du Conseil d'Administration :

- 11 candidats se sont présentés pour 9 places.
- Nombre de pays votants : 31
- Vote par bulletin secret
- Le dépouillement sera effectué par M. Daniel Dumont aidé de deux scrutateurs non candidats.

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



Résultat des votes : Votants > 31 Bulletins blancs > 2 Votes exprimés > 29

➤ **Sont élus**

M. G. VELTEN	France	27v
M. M. VICENS	France	27v
M. M. DE CHADAREVIAN	Liban	26v
M. B. LO	Senegal	24v
M. A. BAGUEKA ASSOBO	Cameroun	23v
M. D. NANEMA	Burkina-Faso	23v
M. H. DJOMBO	Congo Brazzaville	22v
M. J-M. MUREAU	Belgique	19v
M. A. NDIKUMANA	Burundi	19v

➤ **Ont obtenu :**

Mme B. ROMANESCU	Roumanie	14v
M. M. MUANA MBUTA	RD Congo	7v

7 et 8 Election du Président et du Président-Délégué de la FPI :

Réunion du Conseil d'Administration

Les élus se retirent pour proposer à l'AG les candidats aux postes de Président et de Président-Délégué de la FPI.

Dans la foulée, ils tiennent une première et courte réunion de ce nouveau CA.

De retour en séances, ils présentent M. Michel de Chadarévian au poste de Président de la FPI et M. Henri Djombo au poste de Président-Délégué. L'assemblée accepte ces propositions et les valide par acclamation.

9. Ratification des autres postes au sein du Conseil d'Administration :

M. Miguel Vicens est nommé Secrétaire général.

M. Gérard Velten est nommé Trésorier général.

Messieurs Lo, Bagueka Assobo, Nanema, Mureau, Ndikumana sont nommés Vice-présidents.

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser la gestion et l'accès au compte bancaire au Trésorier Général ainsi qu'au Président, ceci de façon indépendante.

Monsieur El Hajji Mouqid souhaite voir Berthe Bakhary élevé au rang de Président d'Honneur de la FPI. M. de Chadarévian, nouveau Président, acquiesce et, en accord avec l'ensemble du nouveau CA, propose les nominations suivantes :

Sont nommés :	Président d'Honneur	M. Berthe Bakhary
	Vice-président d'Honneur	M. Chérif Hajem
	Secrétaire général d'Honneur	M. Jean-Claude Molet
	Trésorier général d'Honneur	M. Henri Direr

Après intervention de M. Gérard Velten, M. Daniel Dumont est nommé Membre d'Honneur.

Ces nominations sont approuvées par acclamation par l'Assemblée des Délégués.

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



10. Allocution du nouveau Président de la FPI

Le Président de Chadarévian remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est faite. Il se réjouit du fait que des membres éminents de la francophonie siègent dans les instances dirigeantes de l'ITTF.

Regrettant l'absence d'une femme au sein du CA, il informe les Délégués de la création d'une commission féminine au sein de la FPI. Il compte confier la responsabilité de cette commission à Madame Béatrice ROMANESCU qui, vu la performance du tennis de table féminin en Roumanie, devrait nous être d'un grand apport.

Les grandes lignes de son mandat seront orientées vers le développement de la communication avec la création d'un site internet dédié à la FPI, la relance des Jeux Pongistes et une présence accrue de la FPI dans l'évolution du tennis de table au sein de l'espace francophone mondial.

11. Montant de la cotisation :

Même si la plupart des Délégués considèrent que la cotisation annuelle à 50 € est modeste, l'intention n'est pas, actuellement, de modifier ce montant.

M. Vicens estime qu'avant de modifier la cotisation, il faut prouver, par nos réalisations, que celle-ci mérite une révision. Cotisation inchangée donc.

12. Activités de la FPI : IDF Terre d'Accueil, Jeux Pongistes :

12.1 : Jean-Claude Molet, qui servait de coordinateur entre la Région Ile de France et la FPI, marque sa satisfaction pour les animations entreprises dans le cadre de l'opération Ile de France Terre d'Accueil (découverte d'entraînements spécifiques et dirigés au sein de 5 clubs franciliens) et touristiques (visite de Paris, du Stade de France, bateau-mouche,...).

70 participants ont bénéficiés de ce programme (9 pays), marquent eux-aussi leur satisfaction et expriment leurs remerciements pour ce programme mis en place à l'occasion des Mondiaux de Paris.

12.2 : Jeux Pongistes : Depuis Blégny en Belgique, plus de nouvelles éditions.

La Côte d'Ivoire pressentie devrait relancer le projet et entrer dans une phase concrète de propositions.

13. Jeux de la Francophonie : du 6 au 15 septembre 2013 à Nice :

M. Chérif Hajem, délégué par l'ITTF auprès de ces jeux, distribue le Manuel Technique du TT à Nice. Il remercie anticipativement les Présidents des fédérations présentes pour l'effort à entreprendre auprès des autorités politiques des pays invités afin de faciliter les démarches administratives (visas,...).

Il espère que les différentes fédérations auront à cœur d'envoyer des athlètes représentatifs et de bon niveau pour ces jeux.

Outre les informations techniques et les modalités pratiques de participation contenues dans le manuel distribué, il retrace brièvement l'historique des Jeux de la Francophonie.

14. Intervention des personnalités :

Aucune personnalité extérieure à la FPI n'étant présente, ce point n'est pas exploité.

Notons cependant qu'en début d'Assemblée générale, le délégué du Maroc M. El Hajji Monqid avait posé la question de savoir si les Jeux de la Méditerranée, qui se déroulent en même temps que le Pro-tour du Maroc, ne pouvaient être décalés afin d'éviter le télescopage de dates.

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



M. Christian Palierno, Président de la FFTT, avait répondu que cette demande n'était pas recevable étant donné l'envoi à toutes les fédérations concernées des dates et des réservations logistiques déjà réalisées.

M. El Hajji Monqid réitère son appel à la présence de nombreux pongistes francophones à son Pro-tour.

15. Clôture de l'Assemblée générale :

M. Christian Palierno regrette le climat tendu dans lequel s'est déroulée une grande partie de cette AG. Il espère cependant qu'un nouveau départ constructif sera donné et réaffirme sa confiance dans le nouveau Conseil d'administration.

M. Michel de Chadarévian remercie les Délégués pour leurs interventions et souhaite à chacun le meilleur pour leurs fédérations respectives.

La séance est levée à 13h45 et suivie d'un verre offert par la Fédération Française de Tennis de Table.

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Daniel Dumont'.

Le Rapporteur
Daniel Dumont

A cursive signature in black ink, appearing to read 'Michel de Chadarevian'.

Le Président
Michel de Chadarevian

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



ANNEXE 1

Rapport du Secrétaire Général

Après avoir occupé les fonctions de Secrétaire Général pendant 18 ans, élu à cette fonction en mai 1995 à Tian Jin (Chine), je vous présente pour la dernière fois le rapport du Secrétaire Général.

Depuis notre Assemblée Générale du 29 avril 2009 à Yokohama (Japon), et compte tenu de la situation politique de notre organisme, nos activités ont consistées à assurer la pérennisation de celui-ci à travers:

1- Les instances de la F.P.I., Assemblée Générale et Conseil d'Administration, qui ont été réunies à quatre reprises à l'occasion de certaines manifestations internationales (Beyrouth, Rotterdam, Paris, Dortmund).

2- La préparation et l'élaboration définitive des statuts et règlement intérieur de la F.P.I. en fonction des décisions prises lors de l'Assemblée Générale 2012 à Dortmund afin que ces textes soient applicables dès l'Assemblée Générale 2013 à Paris.

3- Des représentants de la F.P.I. ont participé à certaines réunions organisées par l'Etat français dans le cadre de la préparation des prochains Jeux de la Francophonie qui se dérouleront à Nice (France) en septembre 2013.

S'agissant des compétitions sportives, et depuis la 6^{ème} édition des Jeux Pongistes de la F.P.I. organisées en août 2007 à Blégny en Belgique, nous avons évoqué l'organisation d'une prochaine édition en Côte d'Ivoire. Ce projet n'est resté qu'au stade de la réflexion.

Par ailleurs, des actions de formations de cadres et d'entraînement ont été organisées sous l'égide de l'I.T.T.F. et de la solidarité olympique. De plus, la FFTT a participé, dans le cadre des accords bi-gouvernementaux, à de nombreuses actions réservées aux fédérations francophones à travers l'accueil et l'envoi de dirigeants et d'experts. Des dotations de matériels de tennis de table ont également été attribuées à certaines fédérations francophones, au moment de leur passage à la F.F.T.T.

Enfin, la F.F.T.T. en collaboration avec le Conseil Régional d'Ile de France organise à l'occasion de ces championnats du monde, une opération intitulée « Ile de France Terre d'Accueil ». Cette action aura regroupé un total de 70 joueuses, joueurs et entraîneurs de 9 pays, dont 8 francophones.

Jean-Claude MOLET
Secrétaire Général

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



ANNEXE 2

Rapport du Trésorier Général

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier de la Francophonie Pongiste Internationale (FPI) qui porte sur la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2013, date de la clôture de notre exercice, soit sur une durée de 4 années.

Le précédent rapport vous a été présenté lors de notre Assemblée générale du 29 avril 2009 à Yokohama (Japon).

Cependant, au cours de ce mandat qui s'achève, le point sur la situation financière de la FPI, vous a été fait de façon régulière, et notamment aux Assemblées générales de Rotterdam (Pays Bas), le 13 mai 2011, et de Dortmund (Allemagne), le 30 Mars 2012.

Vous le savez, les mouvements financiers qui transitent par le compte bancaire de la FPI sont peu nombreux, et leur montant généralement peu important. En outre, durant le présent mandat, la situation politique de notre Fédération, ne nous a pas permis d'organiser de rencontres à caractère sportif.

En produits : nous enregistrons les cotisations des fédérations membres qui manifestent ainsi leur adhésion à notre Fédération. Nous y comptabilisons les subventions perçues pour l'organisation de réunions politiques. La FPI ne génère pas, vous le savez, de produits qui lui sont propres.

Les charges, quant à elles, enregistrent les frais de fonctionnement, ceux de la représentation politique, et les frais financiers.

Les frais de fonctionnement : d'un total de 14.795,29 recouvrent 3 postes de dépenses :

1 – Les déplacements, les communications et les frais de gestion courante.

Dans ce chapitre, nous avons incorporé les frais de représentation de la FPI, les déplacements, dont celui des représentants de la FPI aux obsèques de notre ami, Christian EVRARD, Président délégué de la FPI, le 15 décembre 2009 à Verviers (Belgique), et auxquelles ont assisté, le Secrétaire général, le Trésorier général et le chargé de communication de la FPI. Ce chapitre couvre aussi partiellement les frais de communication et de gestion administrative du secrétariat qui est localisé comme vous le savez, au siège de la Fédération Française de Tennis de Table. Le total de cette rubrique s'élève à 4.173,73 euros.

2 – Les frais de réunion, d'un montant total de 10.529,30, intègrent notamment l'organisation des deux Conseils d'Administration qui se sont tenus, l'un le 2 octobre 2009 à Beyrouth (Liban) : Décision prise à l'Assemblée générale de Yokohama, du fait que l'avenir de tennis de table était ; à cette époque, menacé au sein des Jeux de la Francophonie, et la seconde à Paris (France), le 12 novembre 2011. Si les frais liés au Conseil d'administration du 2 octobre 2009 à Beyrouth : 3.107,12 euros, ont été supportés intégralement par les fonds propres de la FPI, pour celui du 12 novembre 2011 à Paris, nous avons bénéficié d'une subvention importante de l'ITTF de 5.000,00 euros. Pour ce Conseil d'Administration, la charge résiduelle supportée par les fonds propres de la FPI est de 1.268,18 euros.

Les frais de réunion couvrent également, les dépenses engagées pour les Assemblées générales de Yokohama, le 29 avril 2009, de Rotterdam, le 12 mai 2011, et de Dortmund, le 30 mars 2012.

3 – Enfin les frais de fonctionnement, pour 92,26 euros, concernent les frais de banque qui sont par nature des commissions de tenue de compte ou de transactions financières prélevées lors de mouvements interbancaires divers.

FRANCOPHONIE PONGISTE INTERNATIONALE

Secrétariat : 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13

Tél : 00 33 1 53 94 50 00 – Fax : 00 33 1 53 94 50 40



Dans les Produits : 3 postes généraux se présentent.

1 – Les cotisations : le montant des cotisations perçues durant ce mandat et de 4.325,40 euros. Ce total est à décomposer comme suit : 550,00 euros versés par 2 Fédérations au titre de l'exercice 2005/2009 et qui ont ainsi soldé leurs arriérés, et 3.775,40 euros versés par 21 Fédérations. Un état des cotisations perçues par la FPI au 30 octobre 2011 a été adressé à chaque Fédération lors de l'envoi de la convocation à la présente Assemblée générale.

2 – Les subventions : la subvention de 5.000,00 euros nous a été versée par l'I.T.T.F. pour nous permettre d'organiser le Conseil d'Administration du 12 novembre 2011 à Paris. Je profite à nouveau de cette occasion pour remercier très sincèrement en votre nom, le Président de l'ITTF, Monsieur Adham SHARARA pour cette attribution, manifestant ainsi tout son intérêt pour le mouvement francophone pongiste.

3 – Les produits divers : les produits financiers d'un montant de 568,13 euros, représentent les intérêts portés par le compte à terme ouvert auprès de notre banque gestionnaire.

Ainsi donc, le total de nos produits s'élevant à 9.893,53 euros, pour un total de charges de 14.795,29 euros, nous achevons ce mandat sur un résultat déficitaire de : 4.901,76 euros.

Nous pouvons faire le rapprochement de ce résultat déficitaire : 4.901,76, à celui du coût résiduel des deux Conseils d'administration qui se sont déroulés durant ce mandat : 4.375,30.

Du point de vue de notre très modeste trésorerie, la situation est la suivante :

Disponibilités au 30 avril 2009 :	15.570,45
Résultat de l'exercice :	- 4.901,76
Volant de trésorerie actualisé :	<u>10.668,69</u>

Conclusion : Les dépenses continuent d'être couvertes par cette réserve de trésorerie constituée en 2003 par l'organisation d'une action de formation en faveur de jeunes athlètes des pays du Sud, action de formation coordonnée à l'époque (championnat du monde de tennis de table à Paris) par notre Secrétaire général. Ainsi donc, le montant des cotisations versées, tant durant le présent mandat 2009/2013, soit: 4.325,40 euros, que durant le précédent:2005/2009, soit 4.746,96, et qui doit normalement couvrir les dépenses courantes du fonctionnement de la FPI (Tian Jin le 4 mai 1995), ce montant cumulé durant les deux mandats, soit: 9.072,36 euros, reste totalement disponible pour le fonctionnement à venir de la FPI.

Henri DIRER
Le Trésorier général